



**Motion pour une amélioration de la voirie au profit des cyclistes
et de la qualité de vie des habitant.e.s du quartier de la gare
dans le cadre du projet relatif aux travaux d'infrastructures au bd. de la Pétrusse**

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

Considérant,

- que les travaux d'infrastructure sont prévus le long du boulevard de la Pétrusse entre la place de Metz et la rue d'Anvers ;
- qu'il est important d'assurer aux personnes habitant la partie ouest du quartier de la gare l'accès de et vers la Ville Haute aussi à vélo ;
- qu'il y a volonté d'améliorer les itinéraires cyclables existants et nouvellement prévus dans le quartier de la gare, et notamment rue Adolphe Fischer, rue de Strasbourg qui sont limitées à 30 km/h;
- qu'il y a la volonté d'améliorer la qualité de vie des habitant.e.s du quartier de la gare, qui se plaignent du trafic motorisé accroissant et du trafic de passage ;
- que le boulevard de la Pétrusse, en raison de sa légère pente et de la largeur de son gabarit, incitent les automobilistes à rouler plus vite que 30 km/h, mettant en danger les cyclistes qui roulent à contre-sens ;

invite le Collège échevinal,

- de prévoir un aménagement de la voirie adéquat et garantissant que les vitesses pratiquées sur le bd. de la Pétrusse respectent la limitation de vitesse de 30 km/h ;
- au vu du trafic élevé empruntant cet axe, de prévoir une séparation physique entre vélos en contre-sens et trafic motorisé en plaçant la bande cyclable entre chaussée et bande de stationnement voiture ;
- d'ouvrir la totalité du bd. de la Pétrusse aux cyclistes en contre-sens en adaptant l'aménagement de la rue en conséquence ;
- de prendre les mesures nécessaires pour réduire le trafic motorisé empruntant la rue Adolphe Fischer et de considérer ensuite le classement de cette rue en « Rue cyclable » afin d'améliorer la sécurité pour les cyclistes empruntant cette rue et notamment pour permettre aux enfants/jeunes de circuler dans la rue au vue des trottoirs trop étroits ;
- de prévoir lors des travaux d'infrastructure des déviations courtes et clairement marquées pour les cyclistes.

Christa Brömmel
Conseillère communale
déi gréng Stad Lëtzebuerg
11/06/2021